

1.

Débitrice: **Promobat SA**, Simplon 44, **1800 Vevey**
2.

Déclaration de faillite: 04.05.2006
3.

Ecbéance selon art. 230 al. 2 LP: 07.08.2006
4.

Avance de frais: CHF 15'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ullérieure d'avances supplémentaires est réservée.
5.

Remarques: But: construction et rénovation de bâtiments, murs de soutènement et autres ouvrages; fabrication et commercialisation de matériaux de construction.

Office des faillites de Vevey
1800 Vevey

(03487598)